

1980



*Informations*

*Municipales*



CHATEAULIN



M A I R I E  
D E  
C H A T E A U L I N  
29150



**LE  
MOT  
DU  
M A I R E**

En ce début d'année je vous présente les vœux de toute notre équipe, vœux de santé et de bonheur pour vous, vos familles et tous ceux qui vous sont chers.

Nous adressant spécialement aux nouveaux Châteaulinois, nous leur souhaitons un séjour agréable et une rapide adaptation à la vie locale.

Face à la crise économique et à la crise internationale dont les répercussions sur notre vie quotidienne sont encore mal définies, ne perdons pas confiance et ne nous laissons pas aller au découragement.

Depuis huit années la Municipalité s'est fixée des objectifs précis auxquels elle s'accroche : créer des emplois, améliorer le commerce, aider les anciens, encourager les jeunes, résoudre le problème du logement.

Cela ne se fait pas d'un coup de baguette magique mais demande une préparation, de la méthode et de la patience.

Nous commençons à voir les effets d'une politique persévérance : la population châteaulinoise augmente, le commerce rajeunit, de nombreuses habitations sortent de terre, les zones artisanales et industrielles se remplissent ; après CHANTIGEL (60 emplois en 1978-1979), c'est la Société DOUX qui prévoit son installation à Lospars avec plus de 500 emplois à créer de 1980 à 1983.

Il y a encore beaucoup à faire, c'est certain, mais nous avons besoin pour cela de l'aide de tous. La période favorable des années 1950-1970 est terminée, inutile d'exprimer des regrets.

Serrons les coudes, oublions les petites querelles passagères pour ne chercher ensemble que l'amélioration de la vie communale.

Bonne Année, que 1980 soit une année de Paix et de Fraternité et de travail pour tous, c'est le souhait de votre Maire.

LE GUYADER DESPREES, MAIRE de CHATEAULIN

Monsieur Yvon BOURGES, MINISTRE de la DEFENSE NATIONALE  
à CHATEAULIN

A l'occasion de l'inauguration de la caserne de Ty-Vougéret, Monsieur BOURGES a tenu à rendre visite à notre petite cité. Pour ceux qui n'ont pas assisté à cette réception intime, nous publions ci-après, le discours prononcé par Monsieur LE GUYADER DESPREES, MAIRE.

"Monsieur le Ministre,

Mon propos sera bref ; je sais combien vos minutes sont précieuses et je sais également que vous n'avez pas hésité à modifier votre emploi du temps pour pouvoir rendre visite à notre petite cité.

Mon Conseil Municipal et moi-même avons été très sensibles à cette intention ; nous vous en sommes très reconnaissants et nous n'avons pas manqué de voir dans ce geste un sens particulier.

CHATEAULIN est en effet la seule Commune à n'avoir pas cédé aux menaces, au chantage et aux représailles s'opposant à l'implantation à Ty-Vougéret du 41ème R. I. Nous en avons souffert dans notre tranquillité, dans nos biens et puisqu'aujourd'hui l'occasion m'est donnée de répondre à des allégations mensongères, je tiens à donner les précisions suivantes :

Pas un pouce de terre n'a été exproprié à Ty-Vougéret, au contraire 160 hectares de terres incultes, propriété d'étrangers, de Belges, pour être plus précis, sont redevenus propriété nationale... les neuf hectares cédés par la Commune de CHATEAULIN ne constituaient pas une zone industrielle, mais un terrain déjà en dehors des activités agricoles, sans aucun aménagement et mal situé... grâce à la vente à l'Etat de ces neuf hectares nous avons pu acquérir à proximité de la voie express, 15 ha 50 environ en deux zones d'activité... l'une à Stang-Ar-Garront, zone artisanale qui sera bientôt occupée en totalité, et une zone industrielle à Lospars où après CHANTIGEL (60 emplois), va s'installer à partir de 1981, si les transactions en cours aboutissent, ce que je souhaite, une industrie qui emploiera 433 personnes en 1983. Voilà la vérité.

Mais à quoi bon épiloguer, il n'y a pas plus sourd que celui qui ne veut pas entendre et sous couvert de "défense de l'économie", ont vu ressurgir les démons qui nous ont déjà fait tant de mal.

Appelé au service militaire en 1938, je me souviens avoir entendu les mêmes slogans contre l'Armée, la Patrie, l'Autorité en général. Nous l'avons payé cher et avec beaucoup de ceux qui à l'époque lançaient insouciantement ces mêmes idées. Puissent les quelques jeunes abusés par des exploiters ne pas avoir à en supporter les conséquences !

Je sais Monsieur le Ministre combien vous aimez votre petite Patrie : la BRETAGNE. Comme vous nous sommes attachés foncièrement à son développement, au maintien de son entité, de sa langue, de ses traditions, mais en dehors de toute idéologie, de toute idée politique, nous pensons avec la grande majorité de nos concitoyens que la présence d'un régiment est un atout de plus pour le développement d'une petite ville. C'est si vrai que chaque fois qu'une unité change d'implantation, c'est un "tollé" général pour essayer d'obtenir son maintien...

Mais évidemment à tout avantage correspondent des inconvénients et, Monsieur le Ministre, je manquerais à tous mes devoirs de Maire si je ne profitais de la visite d'une des plus hautes autorités gouvernementales pour lui exposer brièvement les quelques problèmes que nous avons à résoudre et que l'arrivée de l'armée n'a fait qu'aggraver.

1°) J'aborderai en premier lieu le problème du lycée de CHATEAULIN.

Alors que sur le plan communal nous avons fait un effort considérable (construction d'une nouvelle école maternelle - modernisation et remise en état des écoles primaires, création d'aires sportives), 415 millions d'investissement en 6 ans, le lycée d'Etat Jean Moulin continue à accueillir les élèves dans 28 baraques en préfabriqués qui sont notre honte à tous ! La Commune a mis à la disposition de l'Education Nationale depuis de longues années les terrains nécessaires aux agrandissements. L'Inspection d'Académie, le Rectorat, la Région, font la sourde oreille et laissent les Collégiens travailler dans des conditions d'inconfort et d'insécurité, dépassant les limites. Il est indispensable qu'une intervention énergique se fasse à l'échelon du Ministère de l'Education Nationale ; je suis persuadé que venant de votre part, Monsieur BEULLAC, ne pourrait rejeter une demande aussi justement motivée.

2°) Le problème de la piscine

CHATEAULIN possède une piscine magnifique, remarquablement gérée mais qui malgré cela entraîne un déficit annuel de 50 millions d'anciens francs... Ce déficit supportable pour une population de 25 à 30 mille habitants, retombe lourdement sur les 2 500 contribuables Châteaulinois et nous pensons que la limite extrême est atteinte.

Je sais que nous assumons un service public, que le Ministère de la Jeunesse et des Sports veut que tous les enfants sachent nager, que votre Ministère exige des chefs de corps l'enseignement de la natation pour toutes les jeunes recrues ; c'est très bien ! Mais pour le faire, il faut en avoir les moyens. L'heure de piscine revient actuellement à 25 000 anciens francs. C'est un appel angoissé que je vous adresse Monsieur le Ministre... Dans votre programme d'investissement à Ty-Vougéret était prévu une piscine ; vous avez accepté de supprimer ce chapitre et je vous en remercie, mais ce faisant, vous avez évité non seulement un investissement coûteux mais des frais de fonctionnement encore plus lourds. Alors peut-être pouvons-nous espérer une aide annuelle substantielle. Nous sommes prêts à envisager avec vos services toutes les solutions qui nous permettront de maintenir ouverte notre piscine.

Enfin, 3ème et dernier problème que je veux évoquer aujourd'hui parce que pour le résoudre nous avons besoin de votre appui. C'est le problème d'un second pont sur l'Aulne à CHATEAULIN.

Je ne reviendrai pas sur l'axe central RENNES-CHATEAULIN promis de son vivant par le Général de Gaulle qui savait très bien que pour développer la BRETAGNE intérieure il fallait une voie express au centre. En passant j'exprimerai mes regrets de voir la route LORIENT-ROSCOFF presque terminée alors que la priorité devait revenir à RENNES-CHATEAULIN.

Mais passons... notre problème actuel, dans l'immédiat est de voir construire un pont en ville pour permettre un accès rapide de RENNES à la Presqu'île, de BREST à la Presqu'île, le pont de Térénez étant interdit au plus de 10 tonnes.

L'intense trafic vers l'île Longue et CROZON se fait uniquement par le pont de CHATEAULIN. L'arrivée d'un régiment à Ty-Vougéret va contribuer à augmenter ce trafic et aggraver les embouteillages monstres que nous connaissons journellement et spécialement pendant l'été, au détriment du tourisme.

Croyez-vous Monsieur le Ministre, qu'il soit impossible d'obtenir du Gouvernement une aide financière permettant au département de construire très rapidement un pont à double voie quelle que soit sa nature.

J'en ai parlé dernièrement à Monsieur le Préfet et regrette que Monsieur le Président du Conseil Général n'ait pu être des nôtres aujourd'hui pour appuyer cette demande.

Voici Monsieur le Ministre résumé en quelques mots les problèmes dont je voulais vous entretenir. Je vous demande dès votre retour à Paris de vous y intéresser. Je sais combien votre charge est lourde, mais vous ne pouvez oublier vos Bretons de "Pen ar Bed" et je suis sûr que je puis compter sur vous."

Quelle sera la suite donnée à ces demandes ? Dans sa réponse le Ministre a été très précis et nous l'en remercions.

Impossibilité pour lui d'agir sur les décisions du Ministère de l'Education Nationale et du Rectorat ; cependant il interviendra auprès de Monsieur BEULLAC pour lui exposer le problème.

Par contre, pour la piscine et le pont sa position est différente et il a promis d'étudier les deux problèmes ; des solutions sont à l'étude et nous l'en remercions. Enfin profitant de l'occasion Monsieur BOURGES a annoncé l'attribution d'une aide de 300 000 Francs pour l'achèvement des H. L. M. de CHATEAULIN.

#### LE CANAL en 1850 - DEJA des PROBLEMES !

Cherchant à connaître avec précision la largeur d'une servitude de contre-halage dans la région de CHATEAULIN, je me suis amusé à consulter une édition originale d'un recueil des "Usages et Règlements locaux en vigueur dans le Finistère" que les initiés connaissent sous le nom de "Limon", du nom de son auteur, ancien Juge au Tribunal de QUIMPERLE, vers 1850.

Curieux de nature, je me suis amusé à parcourir le chapitre III de ce recueil, concernant les cours d'eau et voici ce que j'y ai lu :

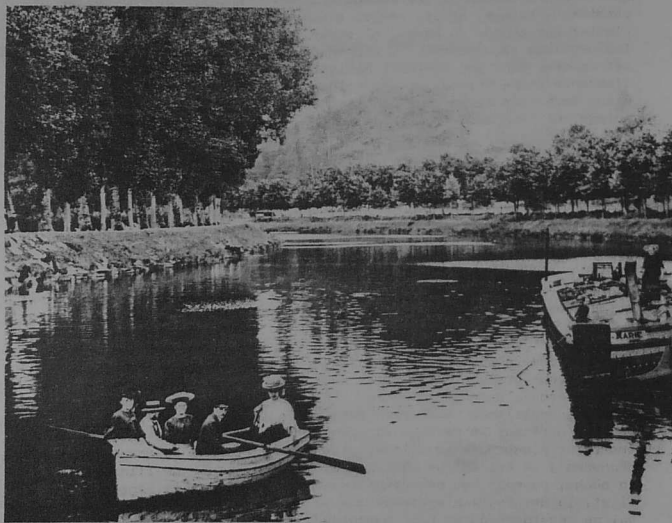
" Aux termes d'une circulaire du directeur général des ponts et chaussées du 24 novembre 1828, les herbes qui croissent sur les francs-bords des canaux de navigation doivent être adjudgées chaque année... Le règlement du 10 juin 1842 sur la police de la navigation provisoirement applicable dans le Finistère, suivant décision ministérielle du 21 janvier 1851 et arrêté du Préfet du 27 du même mois prescrit les mesures à prendre pour la conservation du canal et de ses dépendances. Nous en donnons l'analyse chapitre 11. Il est remarquable que l'on n'y trouve ni les dimensions des francs-bords, ni celles des chemins de halage, ni les règles à suivre quand les riverains veulent planter aux abords du canal, ni en fin de compte pour empêcher les bestiaux des riverains d'endommager les rives du canal... Il en est de même pour les rivières navigables : là aussi, on peut signaler l'absence d'une police, et une tolérance excessive... Les règlements étant muets sur la largeur précise des chemins de halage et de contre-halage, si l'on s'en tenait aux art. 7, t. 28 de l'ordonnance de 1669, et 1 du décret du 22 janvier 1808, la largeur serait de 8 m. pour les premiers, de 3 m.,33 pour les seconds. Mais suivant un avis du Conseil d'Etat du 4 août 1805, la largeur des chemins de halage, partout où il n'y a pas de tirage de chevaux d'établi, est fixée à 3 m. 33 c. : aux termes de la loi du 14 floréal an X, les fermiers de la pêche ont l'usage du marche-pied...."

... "La pêche fluviale avait offert des ressources considérables à plusieurs centaines de familles jusqu'en 1830 : la concurrence était moins ardente, les transports plus difficiles qu'aujourd'hui ; il y avait là un revenu assuré pour les gens du métier. Mais tout cela est bien changé. Le canal de NANTES à BREST a privé des rivières de poisson ; et même à QUIMPERLE, à CHATEAULIN et à QUIMPER, les saumons sont devenus presque aussi rares que des produits exotiques. Et pourtant le remède à cette situation fâcheuse est des plus simples : un peu de surveillance ramènerait sans peine la prospérité passée. Les écluses arrêtent le passage du saumon, mais c'est là un inconvénient restreint à quelques localités, plutôt qu'une cause de ruine pour les pêcheurs ; ce qui est un obstacle évident au succès de l'industrie de la pêche, ce sont les contraventions, les fraudes, les barrages par filet, la destruction systématique du poisson, la cupidité imprévoyante qui ne considère qu'un gain momentané, sans songer au lendemain et provoque entre gens qui devraient s'entendre l'esprit de jalousie, de vengeance et d'animosité...."

"... La longueur du canal dans le Finistère n'est plus que de 80,912 m. 50 c. Le Conseil Général, à plusieurs reprises, a signalé l'énormité des sommes dépensées en pure perte pour ce canal, et l'urgente nécessité des travaux dispendieux qu'exige l'entretien. Le système de vannage est défectueux ; les chemins de halage sont dégradés ; les intérêts locaux réclament la construction d'abreuvoirs et de débarcadères ; les plantations présentent des lacunes... Enfin, Monsieur le Préfet n'évaluait pas à moins de 160,000 fr la dépense nécessaire pour l'approfondissement du chenal seulement (V. le rap. du préfet à la session de 1851) ! Le Conseil Général, frappé de ces considérations, demande que l'achèvement du canal soit confié à une compagnie, qui le prendrait à bail, et serait soumise à un tarif conçu dans le sens d'une plus grande facilité pour les transports des engrais...."

A une époque où le canal est l'objet de beaucoup d'attentions, il est intéressant de constater que de tout temps l'Aulne a soulevé des problèmes.

Souhaitons que les études en cours, tant pour l'entretien des biefs, la garantie d'un débit constant de l'Aulne et la protection de la pêche aboutisse à une solution raisonnable, recherchée depuis si longtemps.



Promenade sur le canal des « plaisanciers » de la Belle Époque. Sur les rives, les lavandières s'activent.

Photo de L. DUBOIS

## LES INVESTISSEMENTS REALISES en 1979

### I - ACQUISITIONS

Terrain de la Ville Jouan .....	355 000
Matériel pour la Mairie .....	42 000
Mobilier scolaire .....	14 000
Matériel pour l'atelier municipal .....	33 000
Matériel pour la cuisine centrale .....	13 500
Matériel pour la piscine .....	7 000
Camion pour le service voirie .....	95 000
Tondeuse pour espaces verts .....	16 000

### II - TRAVAUX

Grosses réparations aux bâtiments communaux .....	122 000
Aménagements de locaux à l'Ecole Raoul Anthony .....	126 000
Achèvement du garage pour le service incendie .....	50 000
Achèvement de la Perception .....	480 000
Construction de l'usine-relais à Stang-Ar-Garront .....	760 000
Participation aux travaux de l'Ecluse de Guilly-Glas .....	29 000
Travaux de grosses réparations à la voirie .....	238 000
Aménagement des trottoirs quai Charles de Gaulle .....	30 000
Aménagements sportifs .....	5 500
Voirie de la Z. I. de Lospars .....	21 500
Création d'espaces verts .....	9 500
Extension du réseau d'eau potable .....	130 000
Restructuration du réseau .....	60 000
Raccordement eaux usées, route de Crozon .....	812 000
Raccordement eaux usées du secteur de Laézron .....	333 000
Divers travaux d'évacuation des eaux pluviales .....	82 000

## Avant-programme 1980

### I - ACQUISITIONS

- d'un terrain à la Ville Jouan pour la construction d'une salle communale polyvalente ;
- de l'ancien patronage et des dépendances en vue de réaliser un Foyer logement pour les Personnes Agées ;
- acquisition de réserves foncières en zone industrielle, les 15 hectares acquis en 1976 étant pratiquement épuisés ;
- acquisition d'un camion benne pour le service d'enlèvement des ordures ménagères.

#### AUTRES PREVISIONS

\* un projet de lotissement social de 15 lots environ, réalisé par le Logis Breton (ancienne Ruche Finistérienne) doit sortir en 1980.

\* les boues de la station d'eaux de Coatigrac'h seront traitées par la station d'Épuration de la Ville. Le raccordement permettra de desservir en même temps le secteur de Quimill. Cependant, dès que le Syndicat Mixte de l'Aulne augmentera ses capacités de production d'eau, il devra créer sa propre installation d'élimination des boues.

Ce programme est évidemment très important et demande de gros investissements qui ne pourront être réalisés en un seul exercice.

Le Conseil Municipal sera appelé à établir un ordre de priorité pour tenir compte des capacités financières de la Commune.

#### EMPLOI

L'A. N. P. E. nous prie d'insérer l'information suivante :

A compter d'Avril, la Société DOUX va créer une centaine d'emplois d'O. S.

Les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire à la Mairie de CHATEAULIN.

Les équipes sont soumises à la rotation des deux huites (5 h - 13 h, une semaine - 13 h - 21 h, la semaine suivante).

Le salaire brut de départ sera de 2 600 Francs pour les trois premiers mois.

#### II - TRAVAUX NEUFS

- construction de la rocade Sud-Est entre Quimill et Ty-Carré ;
- construction d'une voie de liaison entre la route du Laëzron et la route de DINEAULT (contournement de la ferme de Pennarun) ;
- création d'une place publique et d'espaces verts à la Ville Jouan : une demande de subvention a été adressée au Fonds d'Aménagement Urbain qui peut participer au financement d'un tel projet jusqu'à 50 % de la dépense ;
- construction de deux courts de tennis au stade ;
- évacuation des eaux pluviales et des eaux usées de la zone industrielle vers le canal ;
- réseau d'assainissement avenue de Quimper.

#### III - GROSSES REPARATIONS

Voirie : Le Conseil Municipal a décidé, en début de mandat, de consacrer chaque année 300 000 Francs pour les grosses réparations à la voirie, et 100 000 Francs pour la réalisation de trottoirs.

Seront inscrites en priorité dans ce programme les rues de Coatigrac'h (trottoirs, éclairage public) et du Laëzron (remise en état, élargissement).

Eau : Le réseau du centre ville est particulièrement vétuste et fera l'objet de différentes tranches de restructurations.

#### IV - ETUDES

- projet de salle communale polyvalente à la Ville Jouan ;
  - projet d'un second pont routier sur l'AULNE, dont la réalisation pourrait débiter cette année.
  - équipements scolaires : une commission élargie devra étudier l'évolution des effectifs dans les écoles primaires et tenter de définir les besoins en locaux. La commune reste inscrite au programme départemental pour une subvention.
  - sports et loisirs : le Conseil Municipal a créé une zone d'aménagement différé dans le secteur de Parc Bian.
- Une commission sera chargée de proposer un plan d'aménagement (camping - terrains de sports).

## FINANCES LOCALES

Le budget de fonctionnement de la commune augmente très rapidement. Nous avons résumé dans le tableau suivant, l'évolution des principaux éléments de comparaison.

N. B. Les sommes sont arrondies au millier de Francs le plus proche.

	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	Coefficient de majoration
<b>DEPENSES</b>									
Frais de PERSONNEL .....	923 000	1 133 000	1 390 000	1 598 000	1 856 000	2 102 000	2 599 000	3 180 000	3,44
Remboursement d'EMPRUNTS .....	473 000	506 000	592 000	735 000	872 000	1 007 000	1 243 000	1 342 000	2,84
AUTRES DEPENSES .....	631 000	969 000	811 000	1 380 000	1 449 000	1 639 000	1 782 000	2 182 000	3,46
TOTAL .....	2 027 000	2 608 000	2 793 000	3 713 000	4 177 000	4 748 000	5 624 000	6 704 000	3,31
<b>RECETTES</b>									
Impôts locaux .....	715 000	730 000	869 000	1 160 000	1 297 000	1 625 000	1 900 000	2 195 000	3,07
V. R. T. S. ....	995 000	1 121 000	1 299 000	1 515 000	1 685 000	1 852 000	2 101 000	2 523 000	2,54
Excédent reporté .....	213 000	456 000	325 000	400 000	240 000	240 000	271 000	140 000	0,65
Autres recettes .....	558 000	626 000	680 000	878 000	1 215 000	1 302 000	1 492 000	1 992 000	3,57
TOTAL .....	2 481 000	2 933 000	3 193 000	3 953 000	4 417 000	5 019 000	5 764 000	6 856 000	2,76

## QUELS ENSEIGNEMENTS TIRER de ce TABLEAU ?

Globalement, les dépenses de fonctionnement ont été multipliées par 3,31 en 8 ans. Cette progression est due en partie à l'évolution générale des prix que la commune supporte au même titre que les particuliers, mais aussi à la création ou l'extension de services.

Le remboursement des emprunts est multiplié par 2,84, soit une progression plus faible que l'ensemble des dépenses, malgré le recours régulier à l'emprunt pour financer les équipements.

Les frais de personnel par contre sont multipliés par 3,44. Il ne s'agit pas d'une progression des salaires qui reste limitée à l'évolution du coût de la vie, mais de l'incidence de la création des nouveaux services : garderie, centre aéré, camping, espaces verts, personnel de service dans les écoles, service entretien.

Au cours de cette période, les effectifs ont été majorés d'un tiers.

Les "autres dépenses" qui recouvrent les services entretien, fournitures, frais de gestion, participations, sont multipliées par 3,46. On y retrouve l'incidence de la progression du prix des produits pétroliers, de l'augmentation du parc de véhicules communaux et incendie, de l'entretien des bâtiments communaux de plus en plus nombreux (spécialement les écoles : dix classes supplémentaires au cours de cette période) et de l'extension générale des services : le nombre de rationnaires dans les cantines a pratiquement doublé, le nombre de foyers desservis par le service de réputation a augmenté de plus d'1/3.

## POUR FAIRE FACE à cette PROGRESSION DES DEPENSES QUELLE A ETE L'EVOLUTION des RECETTES ?

La 1ère constatation qui s'impose, et peut étonner, est que pour une progression de dépenses de 3,31, la progression des recettes n'est que de 2,76. Cette différence s'explique par le fait qu'en 1972, l'excédent de recettes par rapport aux dépenses s'élevait à 454 000 F, soit 22,4 %, alors qu'en 1979 cet excédent sera de l'ordre de 146 000 Francs, soit 2,18 % des dépenses. Cette évolution traduit le souci de gérer les finances communales au plus juste car l'excédent de recettes est improductif, mais cette marge de manoeuvre extrêmement réduite nécessite des prévisions budgétaires rigoureuses car la moindre erreur d'appréciation entraînerait des difficultés financières.

Les impôts locaux pour la même période (72-79) ont été multipliés par 3,07, soit un coefficient inférieur à la majoration des dépenses. Cette constatation traduit la volonté des Elus de ne pas faire supporter aux seuls contribuables les dépenses d'équipement qui profiteront aux générations suivantes.

Bien que les statistiques départementales relatives à la charge d'impôts par habitant ne soient pas encore parues, on peut déjà annoncer que CHATEAULIN reste nettement en-dessous de la moyenne. Nous avons annoncé, lors du vote du budget de 1979 que l'augmentation des impôts communaux serait de l'ordre de 13 %. Compte-tenu du nombre des contribuables elle n'est effectivement que de 12,98 % d'après les renseignements qui viennent de nous parvenir du Service des Impôts.

Le V. R. T. S., devenu dotation globale de fonctionnement de 1979, c'est-à-dire les recettes attribuées par l'Etat aux Communes, accuse par contre un décrochement très net par rapport aux dépenses. C'est dire que les communes doivent faire face à des charges de plus en plus lourdes et que l'Etat malgré les diverses réformes qui tendent à améliorer la répartition des fonds, pénalise souvent les communes dont la gestion est saine au profit de communes ayant atteint des seuils d'endettement et d'imposition bien supérieurs aux nôtres.

Le chapitre "Autres Recettes" qui comporte la facturation des services, les locations, les redevances, les participations diverses, accuse la plus forte progression, pour deux raisons :

- 1°) La création de nouveaux services procure des recettes nouvelles ;
- 2°) L'application d'un taux de majoration plus important sur les tarifs des services pour en faire supporter les charges par les bénéficiaires, procure également des recettes plus importantes.

\* \* \* \* \*

### L E P R I X d e L ' E A U

Les abonnés vont bientôt recevoir leur facture d'eau pour 1979.

Voici les barèmes qui sont applicables.

	Part C.G.E.	Part Municip.	TVA 7 %	Redev. assain.	Fonds Nal	Agence de bassin	TOTAL =====
0 à 1 000 m3	0,5375	1,8200	0,1650	1,20	0,065	0,33	4,1175
1 001 à 6 000 m3	0,4838	1,7730	0,1580	1,20	0,065	0,33	4,0098
6 001 à 10 000 m3	0,4838	1,7520	0,1565	1,15	0,040	0,33	3,9123
10 001 à 12 000 m3	0,4364	1,7480	0,1529	1,15	0,040	0,33	3,8573
au delà 12 000 m3	0,4364	1,7480	0,1529	1,10	0,040	0,33	3,8073

## PLAN d' OCCUPATION des SOLS

CINQ ANS ! C'est le délai qui a été nécessaire au Groupe de Travail pour établir un projet de Plan d'Occupation des Sols, tenant compte de la volonté des Elus.

Tirillés entre les limites de la zone agricole, les contraintes topographiques, les évaluations erronées de la démographie, l'application par l'administration de normes théoriques ne tenant pas suffisamment compte de l'avis des Elus locaux, les Membres du Groupe de Travail ont dû faire preuve de beaucoup de constance pour infléchir les positions des uns et des autres, et finalement aboutir à un projet cohérent et permettant un développement correct de l'agglomération. Certes, ce projet n'a la prétention d'être ni parfait ni définitif et il sera sans doute nécessaire de le corriger, après consultation des Châteaulinois au cours d'une enquête publique qui aura lieu au printemps prochain.

### Où en est la procédure ?

Le projet a été soumis à l'avis du Conseil Municipal à deux reprises.

Le six novembre, le Conseil a refusé d'autoriser la publication du projet qu'il a considéré insuffisant en surface urbanisable et a demandé une nouvelle étude tenant compte du projet de la Société DOUX qui aura une incidence sur les besoins en terrain à bâtir.

Le 5 décembre une ultime réunion s'est tenue sous la présidence de Monsieur le Sous-Préfet et son arbitrage favorable a permis d'aboutir à un accord.

Le 19 décembre, le projet modifié a été soumis à nouveau au Conseil Municipal qui en a autorisé la publication par 21 voix pour et deux abstentions. Cette publication prononcée par arrêté préfectoral interviendra dans quinze jours environ.

### Quels sont les effets juridiques de la publication du P. O. S. ?

Le règlement d'urbanisme devient applicable et les dispositions prévues au plan sont opposables aux tiers.

On peut assimiler cette période de publication à une période de mise à l'essai au cours de laquelle il est possible de juger des effets des dispositions prévues.

C'est surtout la période la plus favorable pour l'information du public, car le P. O. S. est tenu à la disposition des personnes intéressées d'une part à la Mairie, mais aussi à la Direction Départementale de l'Equipement et à la Préfecture.

A l'issue de la période de publication qui peut durer plusieurs mois, le projet est soumis à une Enquête Publique.

Cette enquête est également ordonnée par arrêté préfectoral. Elle permet :

- de recueillir les observations des citoyens sur le P. O. S. ;
- d'en faire encore mieux connaître les dispositions et les objectifs ;
- à son terme, de procéder aux modifications nécessaires à la suite des observations exprimées.

Cette enquête a lieu à la Mairie et dure au minimum 15 jours. Un registre destiné à recueillir les observations est déposé à la Mairie, et les derniers jours de l'enquête, un Commissaire-Enquêteur reçoit les observations. Il établit ensuite un rapport et émet un avis sur le projet.

Les opérations ou acquisitions prévues au plan sont également soumises à l'enquête en vue de leur déclaration d'utilité publique.

Après la clôture de l'enquête publique, le groupe de travail se réunit à nouveau pour examiner les réclamations et les conclusions de l'enquête, et peut proposer des modifications tenant compte de ces observations.

Après cette mise au point définitive, le P. O. S. et les conclusions de l'enquête sont soumis au Conseil Municipal qui en délibère préalablement à l'arrêté préfectoral d'approbation qui est la phase ultime de la procédure.

Au cours des prochains mois, les Châteaulinois auront donc la possibilité de prendre connaissance du projet de P. O. S. et de formuler toutes les observations qu'ils jugeront utiles pour l'améliorer. Le document actuel n'a rien de définitif.

A l'issue des différentes phases de la procédure de consultation, le Conseil Municipal tiendra largement compte des observations et il est donc important que ce document qui engage le développement de la commune fasse l'objet d'un examen approfondi.

Il sera toujours possible d'engager une procédure de révision du P. O. S. mais il paraît préférable dans la mesure où nous sommes écoutés, de doter la commune d'un outil de travail adapté à son évolution.

Sans entrer dans le détail du zonage et sur sa signification, on peut résumer sommairement le découpage de CHATEAULIN comme suit :

#### LES ZONES URBAINES U

- les zones UA : c'est le centre ville (quais et routes principales) le règlement qui s'y applique intéresse plus spécialement les reconstructions éventuelles car il n'y a pratiquement pas de terrain disponible dans ces zones.

- les zones UB : elles couvrent la partie urbanisée de la Ville aux abords immédiats du centre. Elles permettent des constructions denses, commerces, immeubles collectifs.

- les zones UC : elles couvrent plus spécialement les lotissements situés en dehors du centre (Kerjean - Pennarun - Le Lazron). Ces zones sont prévues pour la construction individuelle, éventuellement en lotissement.

- les zones UI : elles sont réservées aux installations industrielles et artisanales - Z. A. D. du Pouillot).

#### LES ZONES NATURELLES N

Les plus importantes pour le développement de CHATEAULIN sont les zones Nac qui sont destinées à recevoir les projets de lotissements.

Les constructions individuelles doivent donc s'inscrire dans un plan d'ensemble (minimum de 1 000 m<sup>2</sup> de plancher hors oeuvre, soit l'équivalent de 10 maisons individuelles).

Les difficultés essentielles qui ont présidé à l'élaboration du P. O. S. ont été la délimitation de ces zones qui engagent les possibilités d'expansion de l'agglomération.

- les zones NA : sont des zones actuellement protégées mais réservées à la construction dès que la révision du P. O. S. deviendra nécessaire.

- les zones NC : ce sont des zones essentiellement à vocation agricole, et seules les constructions liées à l'agriculture y sont autorisées.

- les zones ND : ce sont des zones naturelles protégées (rives de l'Aulne - espaces boisés) elles sont définitivement interdites à la construction, sauf la réalisation éventuelle d'équipements publics.

- les zones NDa : zones naturelles réservées pour des équipements sportifs et de loisirs ;

- les zones NAI : ce sont des zones à vocation industrielle dont les équipements ne sont pas réalisés ;

- les parties quadrillées et numérotées sur le plan, représentent les emplacements réservés pour des équipements publics.

VOUS TROUVEREZ CI APRES une REDUCTION  
du PLAN de ZONAGE du CENTRE VILLE

## ● le logement

La vitalité d'une commune se mesure inéluctablement à sa capacité d'accueil et c'est pourquoi l'un des soucis majeurs de la Municipalité de CHATEAULIN a été et reste la crise du logement, crise quasi-permanente depuis des années... et des années.

Dans le bulletin paru en début 1977, je soulignais l'important chiffre de la liste des demandeurs de logement ouverte à la Mairie. Diverses raisons à cela : position géographique de CHATEAULIN au centre d'une région qui bouge, les structures mêmes de la ville : écoles, administrations diverses, complexes sportifs, commerces diversifiés, etc...

C'est pourquoi, malgré toutes les réalisations faites :

- il y avait déjà 105 logements HLM en 1971
- en début 1975 60 ont été livrés à Rodaven
- en mai 1979 46 ont été livrés à Jean Bart
- en sept. 1979 44 ont été livrés à Guynemer

Malgré donc ces 255 logements collectifs, auxquels il faut évidemment ajouter les réalisations de maisons individuelles ou groupées, il persiste une grande demande, principalement pour les petits appartements (F1, F2 ou F3) ce qui tendrait à faire constater que les familles intéressées par des F4 ou F5 ont préféré se tourner vers les constructions individuelles. Voici d'ailleurs la répartition détaillée des 90 demandes actuellement enregistrées à la Mairie :

F1 ....	4	demandes	F3 - F4 ....	6	demandes
F1 - F2 ....	15	"	F4 ....	4	"
F2 ....	29	"	F4 - F5 ....	2	"
F2 - F3 ....	11	"	F5 ....	4	"
F3 ....	15	"			
	74	"		16	"

Mais, je pense que la cause principale de cette très forte demande de petits logements trouve son explication dans la tendance de plus en plus évidente des jeunes gens et jeunes filles à quitter le domicile de leurs parents dès qu'ils ont trouvé un emploi. La constatation de ce phénomène, fort sympathique au demeurant, mais "gros consommateur de logements", nous avait amené à demander à l'Office Départemental d'HLM de Quimper de réduire - pour les deux derniers blocs qui restaient à terminer sur Quimill - les F4 au profit de F2, voire F3. Une étude faite à ce sujet fit ressortir une dépense supplémentaire de 500 000 F environ, si bien que le Conseil d'Administration recula devant cet effort financier imprévu, si bien que les logements dont nous disposerons bientôt restent ceux initialement prévus au plan, à savoir :

Bloc C MERMOZ		Bloc A SURCOUF		TOTAL
F1 .....	9	9		18
F2 .....	10	10		20
F3 .....	4	4		8
F4 .....	22	22		44
F5 .....	1	1		2
			TOTAL ....	92 logements

Nous risquons d'être "courts" en F1, F2 et F3 alors que la demande en F4 paraît actuellement insuffisante.

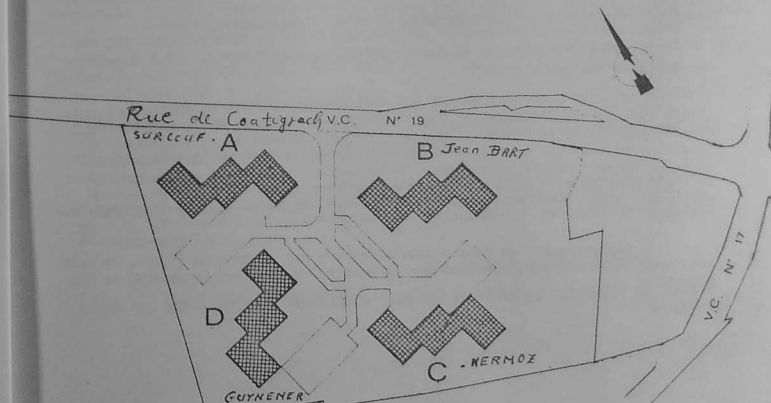
La commission municipale du logement se réunira dans la première quinzaine de février en vue d'attribuer les logements du bloc C MERMOZ que l'on nous annonce livrables courant mars 1980, alors que le bloc A SURCOUF reste prévu en avril ou mai prochains.

Dans cette optique, j'incite vivement tous ceux qui sont à la recherche d'un logement de bien vouloir s'inscrire de toute urgence à la Mairie pour donner à la Commission la possibilité d'effectuer une meilleure répartition souhaitée par tous. Je lance le même appel à ceux déjà en HLM qui désireraient obtenir un appartement plus vaste.

Dans le domaine des maisons individuelles, 30 permis de construire ont été délivrés durant l'année 1979, ce qui représente une hausse sensible par rapport à 1978 (21 permis), d'autant que l'un des permis est délivré pour 18 maisons individuelles et que le nombre total de logements supplémentaires sera de 79.

Les lotissements ont toujours le même grand succès. Actuellement, les lots du Laëzron et de la rue Jackez Riou sont pratiquement tous pris. Au-dessus de la Gare, la Résidence "Les HAUTS de l'AULNE" avec ses 18 lots prend bonne tournure tandis que se profile déjà à l'horizon un nouveau lotissement à Pennarun, en bordure de la rue du Laëzron où seront possibles 12 à 15 lots sur un terrain d'environ un hectare. Par ailleurs, le prolongement de la Rocade, appelée à rejoindre l'ancienne route de Pleyben au-dessus de Ty-Carré permet d'envisager de nouvelles possibilités en prolongement de Quimill, tandis qu'il est raisonnable de penser à l'approbation très prochaine du projet actuellement à l'étude au-dessus de Stang-Forn (Lotissement PETIT).

Enfin, au sujet des HLM de Quimill, de nombreux problèmes existent (chauffage, infiltrations d'eau notamment). La Municipalité est déjà intervenue à plusieurs reprises auprès de l'Office Départemental et suit de près cette affaire. Elle fera tout son possible pour aider les locataires à obtenir satisfaction.



## LES AFFAIRES SCOLAIRES - LE LYCEE JEAN MOULIN - OU EN EST'ON ?

Hélas, le lycée ne relève pas de la responsabilité de la commune ! En effet, les contribuables châteaulinois n'ont pas hésité à employer des sommes importantes pour créer, ou remettre en état les écoles maternelles et élémentaires qui dépendent directement de la Mairie. Plus de 4 300 000,00 F depuis 1974.

Cet effort considérable a permis de supprimer toutes les baraques. Mais pour le Lycée, établissement d'Etat, on peut constater que la situation est actuellement décourageante pour tout le monde. En effet, les deux problèmes essentiels qui se posent sont :

- d'une part le remplacement des baraques (28 classes fonctionnent en baraque) par une construction en dur, promise depuis longtemps ;
- et d'autre part, le maintien de la classe de seconde AB avec la création de la suite de cette filière jusqu'à la terminale.

Ces deux problèmes n'ont apparemment aucun rapport entre eux, mais pourtant ils sont liés car en ne créant pas la section AB complète qui intéresse un nombre important d'élèves, les effectifs en souffriront puisque les élèves partiront à QUIMPER... et alors, à terme, on ne peut aussi imaginer qu'on réponde que si les élèves vont ailleurs la construction en dur ne se justifie plus !

Pourtant la commune a fait l'acquisition d'un terrain, près du lycée pour que ce CES soit construit.

Et lorsque la première baraque a fait son apparition il y a 20 ans, il était bien compris que ce n'était que du "provisoire".

Certaines de ces baraques ont donc vingt ans et l'on s'obstine à les repeindre, à les réparer : il y aurait actuellement 56 escaliers d'accès aux baraques à refaire !! que de dépenses inutiles...

Ne revenons pas sur l'absence d'isolation phonique ou thermique, ni sur ces conditions de travail des élèves et des enseignants : tout le monde peut imaginer l'inconfort et les désagréments de ce fonctionnement.

Alors, ce qui nous étonne c'est bien d'apprendre que cette situation ne constitue pas une "URGENCE".

En tant que représentant des intérêts des enfants de CHATEAULIN nous allons reconstituer un dossier, avec les chiffres récents de l'évolution démographique de la Ville. Nous craignons bien que les services de l'Académie ne soient au courant des nouvelles données de la région : c'est peut-être comme le P. O. S. dont le projet de départ prévoyait à l'horizon 85 une population de 5 800 habitants!! alors que le recensement complémentaire de l'an dernier atteignait déjà les 7 000 et que la population municipale dépasse donc ces prévisions.

Peut-être serons nous à nouveau contraints de nous mobiliser, de vous mobiliser. Nous n'accepterons pas que ce dossier ne soit jamais défendu au bon moment.

## Maison Pour Tous

Bien sur, les locaux actuellement à la disposition de la MAISON POUR TOUS sont insuffisants. Des projets de construction sont à l'étude et il va falloir définir ce que seraient les meilleures formules à envisager. En discuter, visiter aussi ce qui a été fait ailleurs, comparer, choisir,...

Malgré tout, la MAISON POUR TOUS fonctionne en tirant parti du mieux qu'elle le peut des conditions actuelles. Voici un extrait du dernier bulletin info (janvier-février 80), distribué par la MAISON POUR TOUS.

### "CHACUN A SON MOT A DIRE..."

Dans la M. P. T., chacun, chaque activité a sa place, son mot à dire.

Jusqu'à présent le Conseil d'Administration a été absorbé par la tâche (ô combien difficile!) de remonter les finances et d'assurer une gestion plus saine !

A présent, "on y voit un peu plus clair", et toute l'équipe s'est réunie autour du thème "quel esprit pour une meilleure vie associative à l'intérieur de la M. P. T. ?"

Il nous est apparu qu'il fallait créer des structures de dialogue dans lesquelles chaque membre pourrait s'exprimer. Chacun est concerné par la marche et l'esprit d'une telle association, il n'y a pas d'un côté ceux qui décident, et de l'autre ceux qui consomment. C'est uniquement si chacun est Responsable que l'on pourra réellement travailler en équipe.

Pour réaliser cela nous allons mettre en place différents secteurs, constitués par centres d'intérêts :

- premier secteur - CREATIVITE (splat, photo, théâtre, chorale)
  - deuxième secteur - ENFANTS (terrain pour l'Aventure, chanterie)
  - troisième secteur - LES COURS (espagnol, breton, philo, yoga)
  - quatrième secteur - MUSIQUE (guitare, accordéon, flûte traversière, flûte à bec)
- Le cinquième secteur englobe des activités moins ponctuelles mais qui existent à la M. P. T. (guitare électrique, C. I. J. B., ciné Art et Essai).

Chaque secteur se réunira et délèguera trois personnes, soit 15 personnes qui constitueront le CONSEIL de MAISON. Ce dernier élira 5 représentants pour participer au Conseil d'Administration. Voilà la structure envisagée pour un meilleur dialogue à l'intérieur de la Maison.

Dans un deuxième temps, nous avons le projet de constituer différentes commissions. Il existe déjà un certain nombre de personnes qui se réunissent pour organiser le cinéma Art et Essai. Il serait également souhaitable de réaliser des commissions spectacles, expo, stages...

Dans l'immédiat, la date de l'ASSEMBLEE GENERALE approche. Elle est fixée au 30 janvier. Nous insistons pour que chaque personne adhérente de la M. P. T. participe à cette Assemblée qui est un moment important de la marche d'une association."

Le Conseil d'Administration

N'OUBLIEZ PAS - ASSISTEZ NOMBREUX à l'ASSEMBLEE GENERALE (MERCREDI 30 JANVIER à 20 H 30)

## QUE PEUT-ON FAIRE à CHATEAULIN ?

"LA MAISON pour TOUS" située au Champ de Foire nous propose différents secteurs d'activités :

- créativité (splat, photo, théâtre, chorale) ;
- cours (espagnol, breton, philo, yoga) ;
- musique (guitare, accordéon, flûte traversière, flûte à bec) ;
- enfants (terrain pour l'aventure, chanterie).

Une fois par mois une sélection de Ciné Art et Essai est diffusée à la salle de l'Aulne Palace.

Pour tous renseignements, s'adresser à la Maison pour Tous (Téléphone 86.13.11) ; participez à l'assemblée générale le mercredi 30 janvier à 20 H 30, salle des Fêtes de la mairie ; vous y ferez connaître vos suggestions.

Les sportifs peuvent choisir leurs activités favorites football, ping-pong, hand-ball, tennis de table en prenant contact avec l'une des associations locales : "AMICALE LAIQUE" (Président Mons. HOULLON) ou "LES COQUELICOTS" (Président Monsieur LOUARN).

Les amateurs de tennis seront prochainement encouragés grâce à la construction de deux courts de tennis supplémentaires situés au terrain de sport municipal (tennis club de CHATEAULIN, siège social, Mairie, Président Monsieur LAVERGNE).

Ceux qui souhaitent découvrir les plaisirs du vélo et la beauté de notre campagne peuvent participer le dimanche matin aux sorties du club cyclotouriste (président Monsieur JOUAN-NIGOT, Mairie de CHATEAULIN).

La piscine fonctionne tous les jours ouvrables, elle est réservée aux enfants des écoles dans la journée en période scolaire et accueille les nageurs petits et grands, le mercredi, le samedi après-midi, les autres jours après 16 H 30.

N'oublions pas la pétanque qui a organisé plusieurs concours en 1979. Vous trouverez ses partisans chez Madame BLAISE, quai Robert Alba.

Ceux qui préfèrent les émotions fortes s'adresseront au moto-club (président Monsieur VIENOT) ; un terrain est mis à leur disposition près de l'échangeur de la voie express pour pratiquer le moto cross, ou au Dojo de l'Aulne qui propose aux jeunes de s'initier au judo grâce à la compétence de Monsieur LARDEAU. Les cours ont lieu le mercredi après midi, salle des fêtes de la Mairie.

Si vos enfants s'ennuient pendant les grandes vacances, vous pouvez les inscrire à la colonie municipale qui leur permettra en juillet de découvrir l'Auvergne, ou au centre aéré qui organise différentes activités en août.

Pour les intellectuels existe un club de scrabble (Monsieur COUGARD).

Le scoutisme est toujours actif à CHATEAULIN. Si vos enfants veulent y adhérer, adressez-vous à Monsieur PENNANEAC'H Claude.

Madame DELAHAYE assure tous les mercredis un cours de danse classique pour les jeunes à partir de 6 ans, le spectacle qu'elle produit tous les deux ans à l'Aulne-Palace, au profit du Bureau d'Aide Sociale est d'une grande qualité et réjouit tous les parents.

Quant aux anciens, ils se retrouvent chaque jour au foyer rue de l'Eglise, pour le repas de midi ou pour le goûter. On tricot, on bavarde, on joue aux cartes. Les nouveaux venus sont toujours bien accueillis. Une association est en cours de création.

Le Cercle Celtique participe aux fêtes et concours en Bretagne et dans d'autres régions de France. Il conserve vivantes les traditions de danse, de musique et le costume de notre terroir. (Président Jean Guy MICHEL).

N'oublions pas les plaisirs de la pêche, l'Aulne nous invite à ne pas les délaissier, mais aidons aussi la Société de Pêche de CHATEAULIN et des environs (Président Monsieur MERER), à conserver la richesse de ce patrimoine naturel.

Et si vous vous ennuyez, faites nous part de vos suggestions...

M. C. LE ROUX

\*\*\*\*\*  
 \* CENTRE AERE de VACANCES \*  
 \*\*\*\*\*

Pour la première fois en 1979, le Conseil Municipal a organisé un centre aéré qui a fonctionné du 30 juillet au 24 août dans les locaux de l'Ecole Anthony. Il a accueilli une cinquantaine d'enfants de 3 à 12 ans.

De l'avis général, et en dépit d'un temps exécrable qui a privé les enfants d'excursions à la plage, pour un coup d'essai, ce fut une réussite grâce à la compétence de Jean CELTON et de son équipe d'animation.

Une petite ombre au tableau cependant : de nombreuses défections tardives ont provoqué un déséquilibre financier. En effet, "le prix de journée" et le nombre de moniteurs avaient été fixés au vu des inscriptions dont un certain nombre ont été annulées au dernier moment.

Pour 1980, une plus grande rigueur sera donc indispensable, et les inscriptions ne pourront être annulées que pour cas de force majeure.

\*\*\*\*\*  
 QUESTIONNAIRE à retourner à la MAIRIE, AVANT le 28 FEVRIER 1980

1°) SOUHAITEZ-VOUS L'ORGANISATION d'UN CENTRE AERE ? /OUI/ - /NON/

2°) La garderie fonctionne jusqu'au 13 juillet et reprend le 1er septembre. La colonie de vacances fonctionne en juillet.

Le centre aéré serait donc ouvert du 28 juillet au 22 août.

Cette période vous convient-elle ? /OUI/ - /NON/

Autres dates (à préciser du ..... au .....)

3°) Combien d'enfants âgés de 3 à 12 ans inscririez-vous ?  
 nombre : .....

4°) Pour combien de semaines ? 1 - 2 - 3 ou 4 ?

5°) Serez-vous en mesure de confirmer vos inscriptions pour le 15 MAI  
 /OUI/ - /NON/

6°) Le prix (estimatif) de 26 Francs par enfant et par jour (bons de vacances non déduits) vous paraît-il excessif ?  
 /OUI/ - /NON/

N. B. - Ce prix couvre le repas de midi, le goûter l'après-midi, les excursions. Un tarif dégressif (26 F - 23 F - 20 F) pourrait être appliqué aux familles inscrivant plusieurs enfants.

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE



SYNDICAT D'INITIATIVES  
 OFFICE DU TOURISME  
 DE  
 CHATEAULIN  
 29150

TÉLÉPHONE : (EN SAISON) 86.02.11  
 (HORS SAISON) 86.10.05

ACTIVITES du S. I. O. T.

Dans l'ensemble, la saison estivale 1979 a été bien meilleure que celle de 1978.

Les raisons à cela ? La recherche d'une nouvelle image de marque de la Bretagne, tant par la région que par le département.

Sur le plan de la région, on note l'organisation de tournées gastronomiques et de conférences de presse dans les grandes villes étrangères : ANVERS, BRUXELLES, AMSTERDAM ; la participation à des foires et des salons en FRANCE et à l'étranger (PARIS, BIRMINGHAM, DUSSELDORF, LAUSANNE) ; l'accueil de journalistes et d'agents de voyage, la publicité dans la presse européenne.

Au niveau départemental, une vaste campagne d'information a été lancée : publication de listes d'hôtels et de terrains de camping. Un effort très particulier a été consenti en faveur de l'animation, car il ne s'agit pas seulement d'attirer les gens, il faut les retenir. Aussi les touristes ont-ils pu connaître les itinéraires pédestres (20 000 exemplaires), les "stages, séjours et loisirs" (20 000 dépliants), les vacances en FINISTÈRE (30 000 numéros) et "Animation 1979" (100 000).

Cela a été possible grâce à la collaboration du Comité Départemental du Tourisme, de l'U. D. S. I. et des Chambres de Commerce.

Cette campagne a été bénéfique sur le plan châteaulinois : on remarque 100 % de touristes supplémentaires en juin, 25 % en juillet, 17 % en août, 33 % en septembre. Les Anglais reviennent en force, suivis par les Allemands et les Belges. Et la durée du franchissement du pont routier, la longueur de la file d'attente dans les magasins ont témoigné de l'activité de la ville durant la saison estivale.

Qu'en sera-il de 1980 ? Les efforts d'information seront, bien sûr, poursuivis. Tout sera fait, par ailleurs, pour mieux retenir les visiteurs dans notre localité. Les circuits pédestres, automobiles, cyclistes, seront largement édités et distribués.

L'itinéraire du Ménez-Hom a été fléché au mois d'octobre (travail de collaboration entre CHATEAULIN et DINEAULT). Il a été même inauguré le 21 octobre. 70 randonneurs, sous un beau soleil automnal ont découvert le site grandiose de nos "montagnes". Et quelle bonne humeur durant le goûter campagnard servi dans la cour de ferme du Cosquer, en DINEAULT.

L'autre tronçon du circuit, concernant l'Aulne maritime, sera testé au printemps.

Nul doute que cela représentera un atout supplémentaire pour l'animation de la région. Il serait souhaitable toutefois, que des structures d'hébergement et de restauration, existent le long de cet itinéraire qui peut être rattaché au G. R. 34.

Fidèle à son programme, le S. I. a aussi organisé en collaboration avec les groupements commercial et vétérinaire, et la société de pêche, une exposition sur les salmonidés et l'aquaculture. Deux écoles seulement ont répondu aux nombreuses invitations lancées. Quelle est la raison de ce manque d'intérêt ? Par contre deux soirées-débats ayant pour thèmes la vie du saumon et la pollution de l'Aulne, ont attiré respectivement 76 et 100 personnes. Les Châteaulinois sont tout de même sensibles à la préservation d'un capital sans pareil et qui est le premier atout touristique de la ville.

Par ailleurs, nous devrions nous soucier également de l'évolution des capacités d'accueil : à CHATEAULIN celles-ci régressent de façon inquiétante : un hôtel est fermé, les offres de meublés diminuent : 7 seulement, pour toute la Ville. Cela s'explique par le fait que de nombreux propriétaires louent maintenant à l'année. Et si nous avons 70 propositions dans notre catalogue de location, c'est grâce aux communes voisines : DINEAULT, CAST, QUEMENEVEN, PLOMODIERN et PLONEVEZ-PORZAY.

Nous attirons l'attention des propriétaires sur le fait que les durées de location pourraient s'allonger si tous adressaient à la mairie leurs états de location et s'ils acceptaient de louer à la semaine. Une discipline collective s'impose car le tourisme évolue. Espérons donc que nos appels seront entendus et que la saison 1980 sera fructueuse.

La Présidente : Madame H. ROLLAND  
Vice-Présidents : Monsieur F. DESBORDES  
Monsieur Y. NICOLAS  
Secrétaires : Madame GENEST  
Madame ROBIN  
Trésoriers : Monsieur ACCOU  
Monsieur ANGOTTI  
Conseillers Techniques : Madame L'AMOULEN  
Madame FAUCON-DUMONT  
Monsieur J.P. LE HENAFF

## ● la piscine

Quand on parle de la piscine, on parle beaucoup du Club Nautique et de ses bons résultats. C'est réjouissant mais ce n'est qu'un des aspects de tout ce qu'apporte une piscine.

D'abord et le plus important c'est bien l'apprentissage de la natation pour tous les enfants.

C'est aussi l'apprentissage de la natation pour tous les adultes qui le souhaitent et la natation est un sport harmonieux, complet, un de ce que l'on peut recommander à tous et à tout âge !

SUR L'AIR de la CHANSON "LE TRAVAIL C'EST LA SANTE"

**REFRAIN** - Venez tous à la piscine,  
Pratiquer une discipline,  
Que vous soyez, jeunes ou vieux,  
Vous vous porterez mieux

**COUPLETS** - A vous bonnes gens je chante ces mots,  
Essayez donc, sautez à l'eau,  
Que vous sachiez nager ou non,  
Adoptez donc la natation.

L'accueil vestiaire, vous met dans le bain  
Une douce chaleur, déclenche l'entrain,  
Des cris, des rires, fusent de partout  
L'eau tiède, en face, n'attend que vous.

Pas nécessaire d'être un champion,  
Vous pouvez prendre des leçons  
Trois maîtres-nageurs infatigables  
Vous prennent en charge, toujours affables.

La brasse, le crawl, ou le plongeon !!!  
Quelles merveilleuses distractions  
Après le travail, l'énervement  
C'est sain, tonique, décontractant  
VIVE ce sport passionnant  
VIVE le bain rajeunissant.

Jean FEVRIER



## POINT DE VUE d'UN CHATEAULINOIS

### LA PISCINE, UN EQUIPEMENT COLLECTIF SYNONYME DE BIEN ETRE INDIVIDUEL

A votre avis, existe-t-il plusieurs endroits à CHATEAULIN où l'on puisse trouver un cotoiement de générations, des bébés aux grands-parents qui paraissent à la fois détendus et souriants et ceci à toutes périodes de l'année ? Assurément, et chacun peut le vérifier, on peut citer un de ces lieux qui allie à la fois la détente et le réconfort physique : la piscine.

Une polémique s'est instaurée à la fin de l'été et il ne s'avère pas utile de revenir sur l'ensemble des arguments présentés de part et d'autre. Mais il en est un qui revient souvent : une piscine coûte cher, à 20 km d'une plage, pourquoi ?

La plage constitue un élément naturel d'une grande beauté et d'une étonnante richesse, surtout quand des voitures n'ont pas le loisir de l'emprunter et de la dégrader ; mais peut-on dire qu'elle doit exclure de par son existence la présence d'une piscine ?

Combien de mois par an profite-t-on réellement dans de bonnes conditions de bains à la plage ?

Avant la création de la piscine, combien de personnes savaient nager correctement ?

La plage constitue-t-elle le loisir gratuit que l'on cite souvent ? A-t-on fait ce calcul : rouler un km en voiture revient au minimum à 0,50 F par km, ce qui élève la note à 20 F pour les 40 km aller et retour, soit 5 F par personne pour 4 personnes (ou 20 F pour une personne seule) et ceci sans prendre en compte les frais fixes de la voiture (l'amortissement, assurances, vignette...). Le coût du billet d'entrée de la piscine, s'il n'est certes pas négligeable pour nos budgets, se révèle tout à fait comparable au coût des autres loisirs (il reste bien entendu que les seules entrées ne suffisent pas et que l'impôt doit pallier le déficit).

Il n'y a pas à opposer piscine et plage qui demeurent complémentaires et même après un bon bain au bord de la mer, on peut très bien envisager quelques longueurs de bassin, d'autant plus que la température de l'eau y est engageante.

Ah ! si cette dernière pouvait bénéficier d'un solarium, on hésiterait quelquefois à se retrouver sur les routes embouteillées de l'été pour profiter sur place de l'eau et du soleil : de nombreuses personnes surtout en semaine ne peuvent se déplacer au loin. Mais, au fait, il y a certainement possibilité d'envisager à moindres frais de se détendre sur l'herbe qui jouxte ce bassin exposé plein sud !

Les enfants, à travers l'école, profitent bien de la piscine : alors, si vous n'y avez pas goûté, tentez l'aventure, seul ou en famille... vous ne le regretterez sûrement pas.

Lecteurs du Télégramme :

## VOICI LA VERITE

Nous soussignés,

Monsieur Hervé TINEVEZ, Adjoint au Maire,  
Monsieur François LE DOARE, Adjoint au Maire,  
Madame de GRISSAC, Adjointe au Maire,  
Monsieur Gérard JOUANNIGOT, Secrétaire Général,  
Monsieur Alain LE GOUILL, Adjoint Technique Chef,

Présents à la réunion qui s'est tenue le 8 janvier dernier avec Monsieur de ROSIERE, Journaliste du Télégramme et Monsieur URVOAS, Journaliste d'OUEST FRANCE,

Attestons sur l'honneur que le Maire de CHATEAULIN n'a jamais tenu les propos rapportés par Monsieur de ROSIERE dans son édition du 10 janvier.

Nous nous élevons avec indignation contre sa mauvaise foi et dénonçons le caractère calomnieux de ses commentaires.

Nous considérons que Monsieur de ROSIERE est mal venu de vouloir nous donner des leçons d'honnêteté et d'objectivité.

CAISSE de PREVOYANCE SOCIALE-1er vendredi de chaque mois de 9 h 30 à 11 h 30.  
 HABITAT RURAL, le 3ème jeudi de 14 h à 16 h d'octobre à juin.  
 AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI à la Mairie.  
 CAISSE de MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE de LANDERNEAU. Permanence le jeudi, quai Charles de Gaulle.  
 - Melle PICHON le 1er jeudi de 10 h à 13 h et le 3ème jeudi de 10 h à 13 h et de 13 h 30 à 15 h 30.  
 AIDES-FAMILIALES (concernant les mères de familles) s'adresser à Madame BOZEC, 50, rue Graveran.  
 AIDES-MENAGERES aux personnes âgées. S'adresser à la Mairie, salle 4.

SERVICES SANTE/

DISPENSARE, quai Robert Alba ..... (86.00.44)  
 Consultation d'hygiène mentale 1er et 3ème lundi de chaque mois, à partir de 14 heures  
 Consultation d'hygiène sociale 1er et 3ème jeudi de chaque mois, de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h ; 4ème mardi de 14 h à 16 h.  
Consultation des Nourrissons  
 - vaccinations antivariolique et B. C. G. 2ème et 4ème lundi à 14 heures.  
 - vaccinations Tétracoq et D. T. Polio 2ème et 4ème mercredi à 14 H 30.  
 - Permanence de Mme PERON, infirmière : tous les mercredis matin pour les tests tuberculoniques.  
 CLINIQUE de l'AULNE ..... (86.02.13)  
 CLINIQUE KERFRIDEN, 24, Grand'Rue . (86.11.16)  
 HOSPICE, quartier Notre-Dame ..... (86.01.21)  
 LABORATOIRES d'ANALYSES MEDICALES Rue Fénigan ..... (86.15.91)  
 INFIRMIERES, Melle VIENOT ..... (86.10.28)  
 Mme MICHEL et Mme LE NAVENNEC ..... (86.20.12)  
 CHIRURGIENS DENTISTES :  
 MM. HERNIGOU & CORNEC, 3, quai Cosmao ..... (86.11.48)  
 M. LE GOUX, 9, place de la Résistance(86.11.51)  
 M. MORVAN, 2, Grand'Rue ..... (86.10.29)  
 M. TURCAN, 11, place de la Résistance(86.01.03)  
 PHARMACIES  
 ANGOTTI-ROIGNANT, 2, quai Carnot .. (86.21.56)  
 LESSARD, 11, place du Marché ..... (86.00.22)  
 MASSEURS KINESITHERAPEUTES  
 CORNEC, 6, Grand'Rue ..... (86.03.51)  
 LEMAIRE-QUINTIN, Rocade Prat-Bian . (86.12.46)  
 MEVEL, 26, rue Amiral Bauguen ..... (86.07.54)  
 PEDICURE MEDICALE  
 Mme MEVEL, 26, rue Amiral Bauguen . (86.07.54)  
 PEDICURE ORTHOPEDISTE  
 Mme ROLLAND, 9, rue Lacoste ..... (86.17.02)

MALADIE des YEUX  
 Dr RIVAIN, q.Ch. de Gaulle . (86.12.48)  
 OPTICIENS  
 LE CLOAREC, 7, Grand'Rue ..... (86.09.60)  
 RAULT, 5, rue de l'Eglise . . . (86.10.48)  
 MEDECINS GENERALISTES  
 Groupement médical : Docteurs(86.02.52)  
 CHANTELOUP, PERROT, L'HELGOUALCH  
 Dr FEREC, quai Ch.de Gaulle (86.00.33)  
 Dr NEDELEC, rue Brizeau .... (86.22.54)  
 Dr MILLET, Pédiatre, quai Charles de Gaulle ..... (86.04.96)  
 RADIOLOGUE  
 Dr CHARRON, 11, rue Notre-Dame(86.02.07)  
 ORTHOPHONISTES  
 M. & Mme THORIBE, 41, quai Robert Alba ..... (86.26.47)

GROUPEMENT VETERINAIRE/

M. LOUBOUTIN, rue Graveran,15 (86.05.93)  
 20, rue Amiral Bauguen ..... (86.00.02)

OFFICIERS MINISTERIELS/

HUISSIER  
 M. LOUBOUTIN, rue Graveran,15 (86.05.93)  
 NOTAIRES  
 LE GUYADER DESPREES  
 2, rue Baltzer ..... (86.00.11)  
 CADIOU, quai Emile Baley ... (86.00.04)

BANQUES/

CAISSE d'EPARGNE ..... (86.10.38)  
 Sté GENERALE,30, quai Carnot (86.15.07)  
 B.F.B.A., 26, quai Carnot .. (86.21.77)  
 B.N.P. 15, quai Cosmao ..... (86.06.25)  
 CREDIT AGRICOLE, q. J.Moulin (86.11.19)  
 C.I.O., quai Ch. de Gaulle . (86.10.36)  
 CAISSE RURALE,19,quai Cosmao (86.17.27)  
 C.M.B., quai Jean Moulin ... (86.02.53)



**A**  
 votre  
 service...



**A**  
 votre  
 service...

SERVICES PUBLICS ET ADMINISTRATIFS

MAIRIE, 15, quai Jean Moulin (86.10.05)  
 (86.11.20)

Secrétaire Général : M. JOUANNIGOT  
 Le secrétariat est ouvert tous les jours de 8 H 30 à 12 H et de 13 H 30 à 18 H. Le samedi matin.

Services municipaux

Atelier Champ de Foire ..... (86.27.98)  
 (86.12.06)

Gymnase Rocade Prat-Bian ... (86.08.61)

Piscine Rocade Prat-Bian ... (86.06.55)

Ouverture au public pendant l'année scolaire :

- mardi de 17 h à 20 h
- mercredi de 15 h à 19 h
- jeudi de 17 h à 19 h
- vendredi de 17 h à 22 h
- samedi de 15 h à 19 h
- fermée le dimanche et jours fériés.

Ouverture au public en été :

- de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h sauf dimanche et lundi.

Garderie : s'adresser à la Mairie. (86.10.05)

Syndicat d'Initiative : Permanence d'hiver à la Mairie ... (86.02.11)

GENDARMERIE

- 30, quai Charles de Gaulle (86.10.35)  
 (Compagnie, Brigade territoriale, Brigade des Recherches, Gendarmes auxiliaires, Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie)

- rue des Ecoles (Brigade motorisée)  
 POMPIERS .....tél. 18

POLICE SECOURS .....tél. 17

SOUS-PREFECTURE, rue A.Bauguen(86.10.17)

HOTEL DES IMPOTS, place de Kerjean .....(86.01.52)

- Contributions Directes

- Contributions Indirectes

- Enregistrement

- Hypothèques

- Cadastre

- Recette Locale

PERCEPTION, quai Robert Alba (86.11.06)

P. T. T. Services Postaux, quai Jean Moulin ..... (86.02.24)

Service des Télécommunications, rue Fénigan ..... (86.02.33)

TRIBUNAL, rue de l'Eglise(86.06.96)  
 EQUIPEMENT, quai R. Alba(86.01.11)  
 E. D. F., pl. Résistance (86.05.83)  
 S. N. C. F., r. de la Gare(86.00.52)  
 CHAMBRE d'AGRICULTURE, place de Kerjean .....(86.12.16)  
 COMPAGNIE GENERALE des EAUX  
 Usine de Coatigrach ....(86.14.37)  
 15, rue Jean Galès .....(86.13.10)

AFFAIRES SOCIALES & CULTURELLES/

INSPECTION PRIMAIRE, rue de l'Eglise .....(86.11.39)  
 CENTRE d'INFORMATION et d'ORIENTATION SCOLAIRE, r. Marcel Milin(86.13.36)

ECOLES :

- Ecole Publique Marie Curie ... (86.01.54)
- Ecole Publique Raoul Anthony..(86.02.04)
- Ecole Maternelle de Kerjean ..(86.17.22)
- Ecole Maternelle Louis Kernéis(86.05.41)
- Lycée Jean Moulin.....(86.12.15)
- Collège Agricole .....(86.05.43)
- Centre de Toul Ar C'hoat.....(86.02.02)
- Ecole Saint-Louis.....(86.11.07)
- Ecole Saint-Joseph, La Plaine (86.11.38)

INSPECTION DES ECOLES LIBRES, Ty-Carré .....(86.01.42)

BIBLIOTHEQUE, rue de l'Eglise, 1er étage du Tribunal, le mardi de 17 à 19 heures.

CERCLE CELTIQUE, quai Robert Alba.

S. I. O. T. Pavillon du Tourisme, quai Cosmao .....(86.02.11)

M. J. C., place Champ de Foire (86.13.11)

FOYER DES PERSONNES AGEES, rue de l'Eglise (86.26.65)

PERMANENCES SOCIALES & DIVERSES/

SECURITE SOCIALE :

- remise des dossiers de maladie tous les jeudis à la Mairie, salle 4, de 8 H 30 à 10 heures.
- Assistante Sociale de la Caisse de S. S. de QUIMPER, les 2è et 4è vendredis de chaque mois à la Mairie, de 9 heures à 12 heures.

ALLOCATIONS FAMILIALES

- Pour la rive droite : Mme PAILLUSSON reçoit au dispensaire le jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 heures.

- Pour la rive gauche : Melle FLOCHLAY reçoit au dispensaire le mardi de 9 h à 12 h et sur rendez-vous.

RETRAITE VIEILLESSE (Caisse de Rennes)

en général le mardi à la Mairie (se renseigner à l'avance). Les jours et heures sont affichés dans le hall de la Mairie.

RETRAITE COMPLEMENTAIRE (C.I.C.A.S.)

une fois par mois. Le 2è jeudi de chaque mois de 14 H à 16 H 30.

